



Se faire rembourser des séances d'équitation

Par **Marion**, le **12/04/2011** à **20:35**

Bonjour,rrnrnEn septembre, j'ai inscrit ma fille à un centre équestre. En novembre je me suis inscrite en débutant. J'ai fait 3 chèques pour toute l'année (modalités de paiement imposées par le centre, en une fois ou 3 chèques).rrnrnIl y a 2 semaines, la monitrice diplômée d'Etat a été arrêtée pour cause de maternité. Son remplaçant est un animateur poney qui nous fait la reprise seul (il ferme le centre le soir après la reprise débutant), ou emmène les enfants (6 ans) en promenade sans moniteur diplômé avec lui. Je crois savoir qu'un animateur poney devrait être sous la responsabilité d'un moniteur diplômé d'Etat.rrnrnLa première reprise adulte débutant s'étant mal passée avec lui, j'ai demandé le remboursement des 11 séances restantes au centre. Celui-là a refusé, prétextant qu'il était stipulé dans le règlement intérieur qu'aucun remboursement ne pourra être exigé. Je n'ai pas lu ce règlement, et je n'ai rien signé à l'inscription si ce n'est des chèques. Suis-je dans mon droit quand je demande le remboursement ou dois-je m'incliner ? Merci d'avance de vos réponses. rnrnJ'ai demandé le remboursement des séances de ma fille pour changer de centre, mais refus aussi. Pour ne pas la pénaliser, je vais continuer à la déposer mais je n'ai plus confiance. Faut-il que je la prive de ses séances pour que cela ne porte pas préjudice à ma requête ?rrnrnMerci d'avance de votre attention.

Par **mimi493**, le **12/04/2011** à **21:36**

Avisez la DGCCRF du problème d'encadrement